Benoit DERYCKE
Commissaire aux comptes

1, Mas Félix
66300 CAMELAS
Tél. 04 68 81 83 54
Port. 06.07.02.98.89
Courriel : b.derycke@deta.fr

SOFILM SUMMERCAMP

3, rue de Clermont

44000 NANTES

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

SOFILM SUMMERCAMP

3, rue de Clermont

44000 NANTES

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

A l'assemblée générale de l'association SOFILM SUMMERCAMP

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par l'assemblée générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de l'association SOFILM SUMMERCAMP relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de mon rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je vous informe que les appréciations les plus importantes auxquelles j'ai procédé, selon mon jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation.

  S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

A Camélas, le 11 mai 2026

Le commissaire aux comptes

BENOIT DERYCKE

Sofilm
SUMMERCAMP

Sofilm Summercamp

3, rue de Clermont
44000 NANTES

COMPTES ANNUELS

Exercice 2025

Présentation des comptes annuels

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

SOFILM SUMMERCAMP

3 Rue de Clermont
44000 NANTES
0240892059
nathalie.seznec@capricci.fr

© Sage

Sommaire

Le bilan actif
Le bilan passif
Le compte de résultat (première partie)
Le compte de résultat (seconde partie)
Annexe aux comptes annuels 2025
immobilisation
Amortissements
Amortissements suite
Amortissements suite dérogatoire
Provisions inscrites au bilan
Variation des fonds propres
Variation des fonds dédiés issus de
charges et produits constatés d'avance
charges à payer
produits à recevoir
charges à répartir sur plusieurs exercices
dettes garanties par des suretes reelles
engagements financiers

© Sage

BILAN ACTIF

	Exercice N			Exercice N-1
	Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	71 200	71 200		
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Immobilisations corporelles en cours				
Autres				883
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations et Créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
Prêts				34 457
Autres	99		99	3 333
TOTAL I	**71 299**	**71 200**	**99**	**38 674**
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	100		100	22 465
Créances reçues par legs ou donations				
Autres	6 809		6 809	293 882
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	14 325		14 325	414
Charges constatées d'avance	376		376	1 188
TOTAL II	**21 610**		**21 610**	**317 950**
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Écarts de conversion Actif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V)	**92 909**	**71 200**	**21 709**	**356 623**

© Sage

BILAN PASSIF

	Exercice N	Exercice N-1
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres		
Report à nouveau	(41 962)	115
Excédent ou déficit de l'exercice	46 060	(42 077)
Situation nette (sous total)	4 098	(41 962)
Fonds propres consomptibles		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL I	**4 098**	**(41 962)**
AUTRES FONDS PROPRES		
TOTAL I bis		
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		279 500
TOTAL II		**279 500**
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL III		
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		22
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		21
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	11 598	50 605
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	6 013	67 841
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		596
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
TOTAL IV	**17 611**	**119 085**
Ecarts de conversion Passif (V)		
TOTAL GÉNÉRAL (I + I bis + II + III + IV + V)	**21 709**	**356 623**

© Sage

COMPTE DE RESULTAT EN LISTE

	Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations		
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de service	1 294	20 419
dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	296 949	273 550
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consomptible		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges		
Utilisations des fonds dédiés	279 500	18 000
Autres produits	218	2
TOTAL I	**577 961**	**311 971**
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	215 386	255 273
Aides financières	253 000	16 500
Impôts, taxes et versements assimilés	618	1 044
Salaires et traitements	18 024	20 732
Charges sociales	7 891	9 487
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	883	167
Dotations aux provisions		
Reports en fonds dédiés		
Autres charges	36 356	52 684
TOTAL II	**532 159**	**355 887**
1. RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	**45 802**	**(43 916)**
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	20	
Autres intérêts et produits assimilés	238	2 286
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL III	**258**	**2 286**
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		29
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL IV		**29**
2. RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)	**258**	**2 257**

© Sage

COMPTE DE RESULTAT EN LISTE - SUITE

	Exercice N	Exercice N-1
3. RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV)	**46 060**	**(41 658)**
PRODUITS EXCEPTIONNELS Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		309
TOTAL V		**309**
CHARGES EXCEPTIONNELLES : Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		727
TOTAL VI		**727**
4. RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)		**(419)**
Participation des salariés aux résultats (VII) Impôts sur les bénéfices (VIII)		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	**578 219**	**314 566**
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	**532 159**	**356 643**
EXCEDENT OU DEFICIT	**46 060**	**(42 077)**
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE Dons en nature Prestations en nature Bénévolat		
TOTAL		
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE Secours en nature Mises à disposition gratuite de biens Prestations en nature Personnel bénévole		
TOTAL		

© Sage

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2025

L'association est régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901. Les états financiers ont été établis avec les principes suivants.

1- REGLES GENERALES D'ETABLISSEMENT ET DE PRESENTATION DES COMPTES

Les règles générales appliquées résultent des dispositions prévues par le règlement ANC n° 2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les comptes annuels ont été établis dans le respect des principe suivants en vertu du règlement ANC n° 2014-03 relatif au plan comptable général et des règlements suivants et à venir adoptés par l'Autorité des Normes Comptables et notamment le règlement 2022-06 relatif à la modernisation des états financiers applicable à compter des exercices ouverts à partir du 1er janvier 2025 :

- L'image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat à la date de clôture,
- La comparabilité et la continuité de l'activité,
- La régularité et la sincérité ; dans l'impossibilité d'appliquer une règle pour donner une image fidèle, une dérogation devra être justifiée dans l'annexe,
- La prudence des appréciations,
- La permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre telles qu'elles résultent d'une disposition spécifique définie par l'Autorité des Normes Comptables ou en l'absence de texte, résultant des pratiques conformes aux principes énoncés ci-dessus.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Changement de réglementation comptable :

Ce changement de règlementation se traduit par :

- une nouvelle définition du résultat exceptionnel,
- la suppression de la technique de transfert de charges,
- la modification du plan de comptes et l'introduction d'une nouvelle nomenclature
- de nouveaux modèles d'états financiers.

La mise en application du règlement 2022-06 conduit à une nouvelle définition du résultat exceptionnel qui dorénavant ne concerne que :

- Les produits et les charges directement liés à un événement majeur et inhabituel ;
- Les écritures comptables d'origine purement fiscale, telles que définies et prévues par les règlements de l'ANC. Il en est ainsi de la constitution ou la reprise de provisions réglementées, y compris les amortissements dérogatoires comptabilisés pour des raisons fiscales et définis à l'article 214-8 du PGC ;
- Les changements de méthode comptable que l'entité est amenée à comptabiliser en résultat, plutôt qu'en capitaux propres, en raison de l'application de règles fiscales;

- Les corrections d'erreurs sauf lorsqu'il s'agit de corriger une écriture ayant été directement imputée sur les capitaux propres.

Le détail des produits et des charges comptabilisés en résultat exceptionnel est donné dans l'annexe si significatif.

1.1 Immobilisations

Les immobilisations antérieurement amorties à 100% de leur valeur, l'année de leur acquisition, font depuis le 1er janvier 2001 l'objet d'un amortissement pour dépréciation économique.

Elles sont amorties linéairement à compter de leur date d'acquisition, selon les durées suivantes :

- Logiciels : 1 an
- Agencements aménagement des constructions : 10 ans
- Matériel de bureau et informatique : 3 ans
- Matériel son & vidéo : 3 à 5 ans

Non-application de la réglementation comptable du CRC sur les actifs par composants en raison de l'incidence non significative sur les comptes annuels.

1.2 Fonds dédiés

La partie des ressources dédiées par des tiers financeurs à de projets définis qui, à la clôture de l'exercice, n'a pu être utilisé conformément à l'engagement pris à leur égard est comptabilisée au compte de passif « fonds dédiés » avec pour contrepartie une charge comptabilisée dans le compte « reports en fonds dédiés »

Le projet défini répond aux deux conditions suivantes :

- participer à la réalisation d'une partie spécifique de l'objet de l'entité ou d'une cause particulière entrant dans le champ de l'objet social de l'entité ;

- être clairement identifiable, les charges imputables au projet étant individualisables

A la date d'arrêté des comptes aucun fonds dédiés n'a été constaté au 31/12/2025.

1.3. Les subventions d'investissements amortissables

NEANT

1.4. Changement de méthode

L'association a appliqué pour la première fois le règlement ANC 2023-03 en coordination avec le règlement 2022-06.

Les règlements ANC 2022-06 et 2023-03 d'application obligatoire à compter des exercices ouverts au 1er janvier 2025 suppriment la technique du transfert de charges, redéfinissent la notion de résultat exceptionnel et modifient les états financiers.

Les règlements ANC 2022-06 et 2023-03 sont d'application prospective et en conséquence l'exercice précédent ne fait l'objet d'aucun retraitement.

Ces règlements viennent modifier les règlements 2014-03 et 2018-06 de l'Autorité des Normes Comptables relatifs aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif et les règlements modificatifs.

L'impact de ces nouveaux règlements sont non significatifs sur les états financiers de l'association

2- PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Non applicable

3- DETTES GARANTIES PAR DES SURETES REELLES

Il n'existe pas de dettes garanties par des sûretés réelles.

4- ENGAGEMENT HORS BILAN

Voir tableau crédit-bail / A NEANT

5- VALORISATION DU BENEVOLAT ET DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

En l'absence de valorisation du bénévolat, il n'a pas été possible de déterminer le montant des contributions volontaires.

6- INFORMATIONS SIGNIFICATIVES

6.1 Engagement en matière de retraite

Dans la mesure où l'association n'emploie qu'une personne à titre permanent l'engagement en matière d'indemnité de départ à la retraite n'est pas significatif au 31/12/2025. Aucune provision n'a été constituée à ce titre.

6.2 Rémunération des dirigeants

NEANT

6.3 Rémunération des commissaires aux comptes

Montant H.T. au titre de l'exercice 2025 : 3 000 euros

6.4 Concours public et Subventions d'exploitation

Montant des concours publics et des subventions d'exploitation reçues au cours de l'exercice : **296 949 euros**

Détail des subventions d'exploitation :

- CNC : 102 400 euros
- Région Grand Est : 45 000 euros
- Nantes Métropole : 40 000 euros
- Ville de Nantes : 45 000 euros
- Bordeaux Métropole ; 54 549 euros
- Drac : 10 000 euros

Immobilisations

SOFILM SUMMERCAMP

Période du 01/01/25 au 31/12/25
Edition du 07/05/26
Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	Valeur brute début exercice	Augmentations par réévaluation	Acquisitions apports, création virements
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Frais d'établissement et de développement			
Autres immobilisations incorporelles	71 700		16 500
TOTAL immobilisations incorporelles :	**71 700**		**16 500**
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Constructions installations générales			
Installations techniques et outillage industriel			
Installations générales, agencements et divers	1 671		
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique et mobilier	4 435		
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
TOTAL immobilisations corporelles :	**6 106**		
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
Participations évaluées par mises en équivalence			
Autres participations			
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières	37 790		2 441
TOTAL immobilisations financières :	**37 790**		**2 441**
TOTAL GÉNÉRAL	**115 596**		**18 941**

RUBRIQUES	Diminutions par virement	Diminutions par cessions mises hors service	Valeur brute fin d'exercice	Réévaluations légales
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'étab. et de développement				
Autres immobilisations incorporelles		17 000	71 200	
TOTAL immobilisations incorporelles :		**17 000**	**71 200**	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales				
Install. techn., matériel et out. industriels				
Inst. générales, agencements et divers		1 671		
Matériel de transport				
Mat. de bureau, informatique et mobil.		4 435		
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles :		**6 106**		
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations mises en équivalence				
Autres participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immo. financières		40 133	99	
TOTAL immobilisations financières :		**40 133**	**99**	
TOTAL GÉNÉRAL		**63 239**	**71 299**	

© Sage

Amortissements

SOFILM SUMMERCAMP

Période du 01/01/25 au 31/12/25
Edition du 07/05/26
Devise d'édition EURO

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE				
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	**Montant début exercice**	**Augmentations dotations**	**Diminutions reprises**	**Montant fin exercice**
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'étab. et de développement.				
Autres immobilisations incorporelles	71 700		500	71 200
TOTAL immobilisations incorporelles :	**71 700**		**500**	**71 200**
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales				
Installations techn. et outillage industriel				
Inst. générales, agencements et divers	788	883	1 671	
Matériel de transport				
Mat. de bureau, informatique et mobil.	4 435		4 435	
Emballages récupérables et divers				
TOTAL immobilisations corporelles :	**5 222**	**883**	**6 106**	
TOTAL GÉNÉRAL	**76 922**	**883**	**6 606**	**71 200**

VENTILATIONS DES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	**Amortissements linéaires**	**Amortissements dégressifs**	**Amortissements exceptionnels**
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Frais d'établissement et de développement			
Autres immobilisations incorporelles			
TOTAL immobilisations incorporelles :			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Constructions installations générales			
Installations techniques et outillage industriel			
Installations générales, agencements et divers			
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique et mobilier			
Emballages récupérables et divers			
TOTAL immobilisations corporelles :			
Frais d'acquisition de titres de participations			
TOTAL GÉNÉRAL			

© Sage

MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES		
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	**Dotations**	**Reprises**
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		
Frais d'établissement et de développement		
Autres immobilisations incorporelles		
TOTAL immobilisations incorporelles :		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES		
Terrains		
Constructions sur sol propre		
Constructions sur sol d'autrui		
Constructions installations générales		
Installations techniques et outillage industriel		
Installations générales, agencements et divers		
Matériel de transport		
Matériel de bureau, informatique et mobilier		
Emballages récupérables et divers		
TOTAL immobilisations corporelles :		
Frais d'acquisition de titres de participations		
TOTAL GÉNÉRAL		

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES				
RUBRIQUES	**Montant net début exercice**	**Augmentations**	**Dotations de l'exercice aux amortissements**	**Montant net fin exercice**
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursem. des obligations				

© Sage

Amortissements (suite - dérogatoire)

SOFILM SUMMERCAMP

Période du 01/01/25 au 31/12/25
Edition du 07/05/26
Devise d'édition EURO

VENTILATIONS DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	**DOTATIONS**		
	Colonne 1 Différentiel de durée	**Colonne 2 Mode dégressif**	**Colonne 3 Amort. fiscal exceptionnel**
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Frais d'établissement et de développement **TOTAL I**			
Autres immobilisations incorporelles **TOTAL II**			
TOTAL immobilisations incorporelles :			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Constructions installations générales			
Installations techniques et outillage industriel			
Installations générales, agencements et divers			
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique et mobilier			
Emballages récupérables et divers			
TOTAL immobilisations corporelles :			
TOTAL III			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)			
TOTAL GÉNÉRAL NON VENTILÉ (Col. 1+2+3)			

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	**REPRISES**			**Mouvements nets des amort. à la fin de l'exercice**
	Colonne 4 Différentiel de durée	**Colonne 5 Mode dégressif**	**Colonne 6 Amort. fiscal exceptionnel**	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'étab. et de développement. **TOTAL I**				
Autres immobilisations incorporelles **TOTAL II**				
TOTAL immobilisations incorporelles :				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales				
Installations techn. et outillage industriel				
Inst. générales, agencements et divers				
Matériel de transport				
Mat. de bureau, informatique et mobil.				
Emballages récupérables et divers				
TOTAL immobilisations corporelles :				
TOTAL III				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)				
TOTAL GÉNÉRAL NON VENTILÉ (Col. 4+5+6)				

TOTAL GÉNÉRAL NON VENTILÉ	

© Sage

Provisions Inscrites au Bilan

SOFILM SUMMERCAMP

Période du 01/01/25 au 31/12/25
Edition du 07/05/26
Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	Montant début exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin exercice
Prov. pour reconstitution des gisements Provisions pour investissement Provisions pour hausse des prix Amortissements dérogatoires Dont majorations exceptionnelles de 30% Provisions pour prêts d'installation Autres provisions réglementées				
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES				

Provisions pour litiges Prov. pour garant. données aux clients Provisions pour amendes et pénalités Provisions pour pertes de change Prov. pour pensions et obligat. simil. Provisions pour impôts Prov. pour renouvellement des immo. Provisions pour gros entretien et grandes révisions Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer Autres prov. pour risques et charges				
PROV. POUR RISQUES ET CHARGES				

Prov. sur immobilisations incorporelles Prov. sur immobilisations corporelles Prov. sur immo. titres mis en équival. Prov. sur immo. titres de participation Prov. sur autres immo. financières Provisions sur stocks et en cours Provisions sur comptes clients Autres provisions pour dépréciation				
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION				

TOTAL GÉNÉRAL				

© Sage

VARIATION DES FONDS PROPRES

	A L'OUVERTURE	AFFECTATION DU RESULTAT	AUGMENTATION	DIMINUTION OU CONSOMMATION	A LA CLOTURE
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecarts de réévaluation					
Réserves					
Report à nouveau	115	(42 077)			(41 962)
Excédent ou déficit de l'exercice	(42 077)	42 077	46 060		46 060
Situation nette	**(41 962)**		**46 060**		**4 098**
Fonds propres consomptibles					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL	(41 962)		46 060		4 098

© Sage

VARIATION DES FONDS DEDIES ISSUS DE

		A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	REPORTS	UTILISATIONS		TRANSFERTS	A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	
				Montant global	Dont remboursements		Montant global	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitation (1)	BORDEAUX METROPOLE 2018	22 000		22 000				
	BORDEAUX METROPOLE 2019	93 500		93 500				
	BORDEAUX METROPOLE 2021	14 000		14 000				
	BORDEAUX METROPOLE 2022	150 000		150 000				
Contributions financières d'autres organismes (1)								
Ressources liées à la générosité du public (1)								
	TOTAL	279 500		279 500				

(1) Les lignes sont à ventiler par projet ou catégorie de projet

© Sage

Charges et Produits Constatés d'Avance

SOFILM SUMMERCAMP

Période du 01/01/25 au 31/12/25
Edition du 07/05/26
Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	Charges	Produits
Charges ou produits d'exploitation	376	
Charges ou produits financiers		
Charges ou produits exceptionnels		
TOTAL	**376**	

© Sage

Charges à Payer

SOFILM SUMMERCAMP

Période du	01/01/25	au 31/12/25
Edition du	07/05/26	
Devise d'édition	EURO	

MONTANT DES CHARGES À PAYER INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 528
Dettes fiscales et sociales	95
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Disponibilités, charges à payer	
Autres dettes	
TOTAL	**3 623**

© Sage

Produits à Recevoir

SOFILM SUMMERCAMP

Période du	01/01/25	au 31/12/25
Edition du	07/05/26	
Devise d'édition	EURO	

MONTANT DES PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Montant
Immobilisations financières	
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances	
Créances clients et comptes rattachés	
Personnel	
Organismes sociaux	800
État	
Divers, produits à recevoir	
Autres créances	
Valeurs Mobilières de Placement	
Disponibilités	
TOTAL	**800**

© Sage

Charges à Répartir sur Plusieurs Exercices

SOFILM SUMMERCAMP

Période du	01/01/25	au 31/12/25
Edition du	07/05/26	
Devise d'édition	EURO	

RUBRIQUES	Montant	Taux d'amortissem.
Charges différées		
Frais d'acquisition des immobilisations		
Frais d'émission des emprunts		
Charges à étaler		
TOTAL		

© Sage

Dettes Garanties par des Sûretés Réelles

SOFILM SUMMERCAMP

Période du	01/01/25	au 31/12/25
Edition du	07/05/26	
Devise d'édition	EURO	

RUBRIQUES	Montant garanti
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
TOTAL	

© Sage

Engagements Financiers

SOFILM SUMMERCAMP

Période du	01/01/25	au 31/12/25
Edition du	07/05/26	
Devise d'édition	EURO	

ENGAGEMENTS DONNÉS	Montant
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions, retraites et indemnités	
Autres engagements donnés :	
TOTAL	

ENGAGEMENTS RECUS	Montant
Avals et cautions et garanties	
Autres engagements reçus :	
TOTAL	

© Sage